



Budget 2016: Les comptes du gouvernement

• Un taux de croissance prévisionnel de 3%

• Il cible un déficit budgétaire de 3,5%

• L'investissement maintenu à 189 milliards de DH

LE gouvernement a adopté, mercredi 14 octobre, le projet de loi de finances 2016. Pour l'année prochaine, il table sur un taux de croissance de 3%. Une hypothèse confortée essentiellement par l'amélioration des prévisions économiques au niveau international, mais aussi dans la zone euro. Ce qui devrait se traduire par une hausse de la demande extérieure adressée au Maroc. Le recul des cours du pétrole sur les marchés internationaux l'année prochaine pourrait également booster la croissance économique. Le projet de budget a été élaboré

sur la base d'un cours de pétrole de 61 dollars le baril.

Au niveau national, le gouvernement peut se targuer d'avoir finalement atteint un taux de croissance de 5% contrairement aux prévisions du FMI, de la Banque

hausse de 22,8% par rapport à 2014. Ce qui a permis de conforter le matelas de devises qui s'est élevé à 213 milliards de DH, soit la couverture de 6 mois et 12 jours d'importations. Autant d'agrégats qui font que le déficit budgétaire a

La masse salariale des fonctionnaires atteindra 106 milliards de DH. Ce qui pèsera lourdement sur le budget. Malgré ce poids, qui ne cesse d'augmenter, le gouvernement continuera de recruter dans l'administration. Pour 2016, il compte créer 26.000 postes budgétaires. A ces emplois devraient s'ajouter les postes qui seront créés dans le secteur privé par la dynamique de l'investissement public. Pour inciter le secteur privé à recruter, le gouvernement promet de rendre opérationnelle la mesure qui consiste à consacrer 20% des marchés publics aux PME et de réduire les impôts payés par les entreprises dont le bénéfice ne dépasse pas 1 million de DH.

Le financement du Fonds de cohésion sociale, qui permet notamment de financer le régime de couverture médicale Ramed, constituera un challenge pour le gouvernement. En effet, les prélèvements au titre de la cotisation sociale cesseront à partir de janvier 2016. Les dépenses de santé atteindront 13,1 milliards de DH pour développer l'offre de soins et étendre la base des bénéficiaires. Le Fonds de cohésion sociale permet également de financer le programme d'aide directe aux élèves Tayssir, qui profitera l'année prochaine à 828.400 bénéficiaires. En 2016, près de 4 millions d'élèves seront touchés par l'opération «1 million de cartables».

Toujours dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le nombre de boursiers sera porté à 330.000 étudiants contre 182.000 en 2012. De plus, près de 250.000 étudiants seront couverts par l'assurance maladie obligatoire qui entre en vigueur au cours de cette rentrée universitaire. □

Hassan EL ARIF



Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

4 milliards de DH pour les régions

LE projet de loi de finances 2016 coïncidera avec l'opérationnalisation de la régionalisation avancée, qui s'est traduite récemment par un nouveau découpage et l'organisation des premières élections communales et régionales. En 2016, le gouvernement devra mettre en place le Fonds de solidarité inter-régions et le Fonds de mise à niveau sociale. Il est également appelé à relever à 4 milliards de DH le montant des transferts aux régions, qui devra atteindre 10 milliards de DH à l'horizon 2020. □

mondiale, du HCP et de BAM qui avançaient des chiffres en deçà. L'autre bonne nouvelle de 2015, qui rendrait plausible l'hypothèse d'une croissance de 3% en 2016, concerne la récolte record de 115 millions de quintaux de céréales.

Au terme de l'exercice en cours, le déficit de la balance des paiements devrait reculer à 2,8% contre 9% il y a quatre années. Les investissements directs étrangers ont atteint 24,2 milliards de DH, en

été ramené en 2015 à 4,3% contre 7,7 en 2012. L'objectif est de le réduire à 3,5% au terme de 2016.

Toutefois, la loi de règlement, devenue plus exigeante avec la Constitution de 2011, montre que l'exécution des budgets et même des lois n'est pas toujours respectée. D'où un laisser-aller de la part des gouvernements politiques qui se sont succédé.

Le taux de chômage a été réduit à 8,7% contre 9% en moyenne au cours de ces quatre dernières années. Quant au taux d'inflation, il a été maintenu à 1,8%. Ce qui se traduit par la consolidation du pouvoir d'achat et donc la consommation interne. Le gouvernement prévoit de le ramener à 1,7%.

Le projet de loi de finances 2016 prévoit de maintenir l'effort d'investissement public à 189 milliards de DH, au même niveau que l'exercice en cours. Mais l'intérêt ne réside pas tant dans le montant du budget qui sera réservé à l'investissement que dans son taux d'exécution. Dans le détail, l'investissement de l'administration publique sera porté à 61 milliards de DH contre 54 milliards en 2015. Le reste sera réalisé par les entreprises et les établissements publics.

L'impôt sur les sociétés progressif dès 2016

• La mesure confirmée dans le projet de loi de finances

• La refonte de l'IR est en revanche abandonnée

LE gouvernement introduira bien le principe du taux de l'IS selon les tranches de bénéficiaires dans le projet de loi de finances. C'est une réponse à la requête de la CGEM (voir L'Economiste du mercredi 14 octobre 2015).

La CGEM aura son IS dégressif. La mesure est prévue dans le projet de loi de finances 2016 qui a été adopté mercredi 14 octobre en Conseil de gouvernement.

Depuis plusieurs années, le patronat tente d'arracher cette mesure, mais sans succès. Il réclame un taux d'imposition qui tiendrait compte du niveau des bénéficiaires: 10% pour la tranche du résultat fiscal inférieur à 300.000 DH, 20% pour celle comprise entre 300.000 et 1 million de DH et 30% pour la tranche du résultat

fiscal supérieur à 1 million de DH. Une disposition qui ne concernerait pas les établissements de crédit et organismes assimilés et les sociétés d'assurances et de réassurance. Mais si le gouvernement s'est

ter le butoir. Pour cela, une des mesures prévues est le remboursement de la TVA sur l'investissement après une période d'exonération de 36 mois. A propos du butoir, "tous les dossiers inférieurs à 20

établissements et entreprises publics avec des montants de plus de 2 milliards de dirhams de crédit pour certains!

Pour cette loi de finances, le gouvernement compte soutenir la demande, la consommation ainsi que l'investissement. A côté de mesures d'accompagnement des entreprises, l'investissement public sera boosté. Une "hausse conséquente" des budgets est prévue.

Autre chantier prioritaire, la réduction des disparités sociales et territoriales. Le projet de loi de finances 2016 compte des mesures liées à la mise à niveau territoriale. Il s'agit du financement de projets dédiés à 12 millions de citoyens dans plus de 24.000 douars, avec un budget de 50 milliards de dirhams. Ce montant sera réparti sur 7 ans pour assurer les besoins de ces territoires ruraux en infrastructures, services sociaux de base, éducation, santé, etc. □

Khadija MASMOUDI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Démarrage effectif des régions

UN accompagnement des régions est prévu pour assurer leur démarrage effectif. Conformément à la loi organique sur les régions, l'Etat augmentera la part des recettes de l'IS qui leur est affectée de 1 à 2%. Pareil pour l'IR. A terme, 5% du produit de l'IS et de l'IR seront reversés aux 12 régions. De même, 20% du produit de la taxe sur les contrats d'assurance, ainsi qu'une dotation du budget général de l'Etat vont compléter le financement. A l'horizon 2021, un montant de 10 milliards de dirhams maximum devrait leur être affecté. Rappelons aussi que 2016 sera marquée par la mise en place de la loi organique de finances. □

plié aux exigences du patronat, il "propose un dispositif différent", selon des responsables.

Dans ce projet de loi de finances, le gouvernement compte jouer la continuité en matière fiscale puisque "aucun chamboulement de la doctrine installée" n'est prévu. La refonte de la grille de l'IR envisagée, à un moment, est abandonnée alors que sur la TVA, le gouvernement veut évi-

millions de dirhams ont été remboursés". Il s'agit là de la première vague qui avait démarré en 2014.

Cette année, les remboursements devaient concerner les opérateurs qui détiennent des créances TVA comprises entre 20 millions et 500 millions de DH. Restent les entreprises qui dépassent le seuil de 500 millions de dirhams de crédit TVA. Une tranche qui compte en particulier des